

RAPPORT D'ENQUÊTE

COMMUNE DE LAPEYROUSE MORNAY

Département de la Drôme

Enquête publique relative à un projet de fabrication de combustibles solides de récupération à partir de déchets de bois non dangereux portant sur une autorisation environnementale unique au titre de la réglementation sur les Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Arrêté Préfectoral du 22 mai 2023

<p><i>CONCLUSIONS PERSONNELLES ET MOTIVÉES</i> <i>(Deuxième document)</i></p>

Copie à :

- 1- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble
- 2- Madame la Préfète de la Drôme
- 3- Archives du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur



Alain VALADE

Préambule :

Il convient de souligner que le rôle du Commissaire Enquêteur n'est pas un rôle d'expert et qu'il se doit de laisser aux services de l'Etat de poursuivre l'instruction technique du dossier, après l'enquête publique.

Cependant, il doit :

- 1- Analyser le projet
- 2- Recueillir les observations éventuelles du public et les transmettre au pétitionnaire
- 3- Obtenir des réponses aux questions formulées
- 4- Et compte tenu de toutes ces données, donner un avis objectif, dans une conclusion motivée, tout en pesant les avantages et les inconvénients du projet.

Ce projet doit permettre de réaménager un ancien site de carrière désaffectée en le valorisant par la construction d'une unité de transformation de bois déchet en combustible de substitution.

La société VALORSOL Environnement porte ce projet. Il a été validé dans ses principes par la commune, la communauté de communes Porte DrômArdèche et la préfecture.

Il s'agit pour ce projet d'examiner :

➤ **L'autorisation environnementale unique au titre de la réglementation sur les Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement (ICPE):**

Le bois de classe « B ». Ce bois provient des déchets du bâtiment ainsi que d'autres secteurs d'activités. Il est composé de poutres, bois de démolition, pouvant être peint, vernis avec présence de colle. Après son traitement par broyage il est dirigé vers plusieurs filières :

- *Valorisation énergétique dans les chaufferies industrielles acceptant cette catégorie de bois ; notamment les cimenteries et papèteries, entre autre.*
- *Valorisation par les industriels fabricants des panneaux de bois particules.*

Pour le développement à court terme d'une plateforme Ecosite orientée sur la valorisation du bois de classe B en matière énergétique à l'échelle des besoins industriels du territoire et de réduire les distances de transport (industrie papetière SAICA à Laveyron, 20 km)

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Auvergne Rhône Alpes indique une production de 460 000 t de bois déchets en région dont seulement 13% de cette matière première est valorisée en filière énergétique et 10% en valorisation organique. Le déplacement du site industriel VALORBOIS situé à Bourg de Péage dans la Drôme vers le nouveau site à LAPEYROUSE MORNAY, au centre de son rayon d'action : Drôme, Ardèche, Rhône et Isère permettra de mieux répondre aux besoins amonts de collecte et de valorisation de ce bois de classe B.

CONCLUSIONS PERSONNELLES ET MOTIVÉES

L'article R.123-19 du code de l'environnement précise que les conclusions doivent faire partie d'un document séparé, mais regroupé avec le rapport. Ces conclusions sont personnelles et motivées.

RAPPEL :

Ainsi qu'il a été mentionné dans le rapport ci-joint, cette enquête publique a été prescrite par l'arrêté préfectoral du 22 mai 2023.

Elle s'est déroulée pendant 32 jours (du lundi 12 juin au jeudi 13 juillet 2023 inclus) en mairie de LAPEYROUSE MORNAY (siège de l'enquête), sans enregistrer de remarques contraires, remettant en cause le projet, de la part du public.

Mes conclusions motivées :

En conclusion de cette enquête publique, en l'état actuel du dossier, de l'examen des différentes réponses à mes questions, produites par la société VALORBOIS Environnement, avec les informations reçues au cours de l'enquête publique auprès des différents services et organismes publics, à savoir ;

Les avis des personnes publiques associées

- La Direction Départementale des Territoires (DDT)
- L'Agence Régionale de Santé (ARS)
- La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Chambre d'Agriculture de la Drôme

- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme
- La Communauté de Communes Porte DrômArdèche (CCPDA)
- La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE)
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Drôme (SDIS 26)

Après avoir étudié et analysé les avantages et inconvénients du projet, détaillés dans le rapport, je mets en évidence :

Le point faible :

Dans le rapport de présentation du projet, notamment l'étude d'impact sur l'environnement, les effets négatifs sont liés à l'aménagement du fond de l'ancienne carrière. Ces effets sont imputables à la phase travaux de « viabilisation » du terrain.

Pour la flore :

Suite aux inventaires de terrain réalisés, les enjeux de conservation relatifs aux espèces floristiques sont faibles, au regard de la diversité et de la rudéralisation du site. Cependant, une espèce rare a été recensée sur le secteur nord-est du terrain ; le trèfle fausse bardane (*trifolium lappaceum*). Cette variété n'est pas protégée mais est considérée comme quasi menacée à l'échelle régionale. Aucune autre variété à enjeu de conservation et/ou protégée n'a été observée sur le site du projet.

Pour les amphibiens :

Trois espèces protégées dont une à enjeu de conservation modéré ont été recensées sur le site ; le crapaud calamite (*epidalea calamita*), le crapaud épineux (*bufo spinosus*), le triton alpestre (*ichthyosaura alpestris*). Aucune autre espèce à enjeu n'a été observée sur le site.

Les points forts :

Faible emprunte, pendant les phases travaux et exploitation :

ATTEINTE A LA FAUNE :

Mammifères terrestres :

Au regard des potentialités du site d'étude, les enjeux mammalogiques restent faibles. Aucune espèce à enjeu de conservation et/ou protégée n'a été observée sur le site du projet.

Chauves souris :

Les enjeux chiroptérologiques pressentis semblent faibles. En effet, le site ne possède pas d'arbres gîtes potentiel au refuge, voire à l'accomplissement du cycle biologique des espèces de chauves souris.

Oiseaux :

Suite aux inventaires de terrain réalisés, les enjeux de conservation liés aux espèces ornithologiques sont modérés sur le site au regard de la diversité spécifique et de leurs enjeux. Le site n'est pas favorable aux espèces migratoires.

Reptiles :

Au regard des potentialités du site, les enjeux herpétologiques restent faibles. Trois espèces protégées (à faible enjeu de conservation) ont été observées ; la couleuvre verte et jaune (*hierophis viriiflavus*), le lézard des murailles (*podarcis muralis*), et le lézard à deux raies (*lacerta bilineata*).

Insectes :

Au regard des potentialités écologiques du site, les enjeux herpétologiques restent faibles. Aucune espèce à enjeu de conservation et/ou protégée n'a été observée sur le site.

Cette faible atteinte est due aux procédures de protections et de préservations liées aux différentes phases de chantier, ainsi que le calendrier envisagé.

Suite à la demande de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, le bilan carbone a bien été réalisé et les résultats présentés dans le mémoire en réponse du porteur de projet, en réponse au procès verbal de synthèse.

ASPECT SOCIAL ET ECONOMIQUE

En création d'emplois :

- Six emplois directs
- Douze emplois indirects

En investissement :

- pour la chaine de fabrication et de production : 3M€
- pour le génie civil et la construction : 1M€

Optimisation :

- La fabrication de 100 000 t de combustible de substitution représente :
 - En équivalence de barils de pétrole = 234 000 barils de pétrole (1 baril = 159 l)
 - En équivalence électricité = 300 000 Mwh, soit l'alimentation de 63 000 foyers

ACCES AUX MATIERES PREMIERES

Du fait de sa situation géographique le projet est au cœur du gisement de matières premières impactant directement l'organisation de la logistique (bilan carbone)

COHERENCE DU PROJET AVEC LA STRATEGIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Porte DrômArdèche (CCPDA):

Le projet est cohérent avec le schéma de développement économique de cette collectivité.

- Il se situe dans le stock de 26 hectares prévus au SCoT pour des projets hors zones d'activités et nécessitant une modification du PLU.

Au niveau de l'information au public :

- Pendant la durée de l'enquête publique, il n'y a pas eu de visite aux permanences ni de courrier ou remarques par la voie dématérialisée, sur le projet soumis à enquête.
- Les actions d'information au public, préalables et pendant l'enquête publique, réalisées par la municipalité sont probablement le fait de la faible participation du public aux permanences;

- 1- Les annonces légales dans la presse,
- 2- Le site informatique de la commune,
- 3- Le site de la préfecture pour la partie dématérialisée de l'enquête,
- 4- Sur le panneau d'affichage réglementaire,
- 5- Sur le site du projet porté par la société VALORSOL Environnement.

Pour les réponses apportées au procès verbal de synthèse par le porteur du projet :

- Aucune ambiguïté relevée dans les réponses apportées aux questions.

Au niveau des enjeux naturels :

- Les deux secteurs ne se situent pas à proximité de zones d'inventaire naturaliste (ZNIEFF, ZICO, etc). ainsi que dans des zones de protection spécifique (Natura 2000, humides, etc).

➤ **Mon avis**

Ce projet de création d'un centre de fabrication de combustibles solides de récupération à partir de déchets de bois non dangereux portant une autorisation environnementale au titre des ICPE, paraît répondre aux futurs enjeux industriels, sociaux, environnementaux et communaux, vu;

- Les délibérations du Conseil Municipal sont bien prises en compte.
- Les avis des Personnes Publiques Associées (PPA).
- L'intérêt socio-économique y compris en matière d'aménagement, de coût financier et de rentabilité de l'opération pour la commune.
- Les objectifs et moyens de la commune de LAPEYROUSE MORNAY pour développer une activité industrielle sur son territoire.
- En matière d'environnement et de qualité de vie, il n'y a pas d'atteinte aux milieux naturels y compris l'eau, l'air et les paysages.

J'estime donc que :

Le projet de création d'un centre de fabrication de combustibles solides de récupération à partir de déchets de bois non dangereux portant sur une autorisation environnementale au titre des ICPE,

Est bien fondé et en conséquence, je donne un avis favorable à ce projet tel que présenté dans le dossier d'enquête publique, avec cependant :

- *une recommandation liée à la présence de la canalisation ODC1 exploitée par la société TRAPIL, pour la raison suivante :*



La signalisation de son tracé ne me paraissant pas correspondre à ses dangers potentiels (une seule balise peu visible, située en contre bas de la piste d'accès à la carrière DELMONICO DOREL.

Je recommande l'implantation de plusieurs balises bien identifiées, parallèlement à la limite ouest du projet, afin que tous les personnels soient bien informés de la présence et des risques liés à cette canalisation.

Le 29 juillet 2023
Le Commissaire Enquêteur

